

**Conseil de Communauté****Publié le : 10/02/2026****Séance du jeudi 29 janvier 2026**

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 22 janvier 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37

La séance est ouverte à 18h12 et levée à 20h38.

Etaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°6), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY (à compter de la question n°6), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°28), M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n°6), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°18 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°6), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°6), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°29 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°6), **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** Mme Florence NUNNINGER-PARIZOT (suppléante), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°6), **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (à compter de la question n°6), **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°35 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Mazerolles-Le-Salín :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°6), **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Dominique LHOMME (suppléant), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°5 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merrey-Vieille :** M. Philippe PERNOT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieille :** M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Gilbert GAVIGNET

Procurations de vote : **Besançon :** M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à Mme Anne BENEDETTO, Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°27 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, Mme Valérie HALLER à Mme Claudine CAULET, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°19), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Benoit CYPRIANI, M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY, Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Gilles SPICHER à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°30), Mme Christine WERTHE à M. Pierre-Charles HENRY, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD à M. Emile BOURGEOIS, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, **Pirey :** M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, M. Benoît VUILLEMIN à Mme BARTHELET (à compter de la question n°6), **Torpes :** M. Denis JACQUIN à M. Franck LAIDIE

Délibération n°2026/2026.00013

Rapport n°2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de la sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de la sa délégation du Conseil

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Résumé :

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020 donné délégation au Bureau pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Yves MAURICE secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 27 novembre 2025 , joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Garanties d'emprunt – Compétence Habitat

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par LOGE.GBM pour 1 603 497,50 € et par NEOLIA pour 998 560,50 € soit un montant total de 2 602 058,00 €,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

3. Base d'Osselle : convention de partenariat avec la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique du Doubs

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve le principe et les contours du partenariat avec la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Doubs pour la période 2026 à 2028,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

4. Attribution de subvention fonds congrès

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 5 250 € au congrès de l'Assemblée Générale de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF°).

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

5. Soutien 2026 à l'Association Régionale pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap (l'ARIS)

A l'unanimité, le Bureau attribue un soutien à l'association ARIS à hauteur de 9 400 € pour le déploiement du dispositif H'ACTIVATEUR DE COMPETENCES sur le territoire de GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

6. Fonds « Développement Durable » - Attribution d'une subvention à l'association Hors Saison(s)

A la majorité, 1 contre, le Bureau attribue une subvention de 3 422 € à l'association Hors Saison(s), au titre du fonds « Développement Durable » pour son projet d'organisation de manifestations « Afters Siestes », en partenariat avec 4 communes de GBM au printemps et à l'automne 2026.

Rapport adopté à la majorité :
Pour : 28 Contre : 1 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

7. CCRT – Contrat Chaleur renouvelable territorial, partenariat ADEME/GBM – Attribution d'une aide financière à la Ville de Besançon pour sa chaufferie biomasse

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve l'attribution des aides CCRT de 12 000 € à la Ville de Besançon pour la chaufferie biomasse du Fort de Bregille,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

8. Projet de lotissement sur la commune de PIREY Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la délibération,
- approuve le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière de la société Crédit Mutuel Aménagement Foncier aux équipements,
- approuve l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une

- période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention avec la société Crédit Mutuel Aménagement Foncier et la commune de Pirey.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

9. Projet de lotissement sur la commune de SAINT VIT Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la délibération,
- approuve le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière de Monsieur Vautrot aux équipements,
- approuve l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention avec Monsieur Vautrot et la commune de Saint Vit.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

10. Fonds d'aides aux manifestations artistiques et culturelles 2026 – première session

A l'unanimité, le Bureau attribue 13 subventions aux 13 associations suivantes pour un montant total de 50 000 € au titre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, à savoir :

- 7 000 € à l'association LES SOUTERRAINES - FESTIVAL DE CREATIONS THEATRALES,
- 4 000 € à l'association DU GOUDRON ET DES PLUMES,
- 3 000 € à l'association GRAIN D'PIXEL ASSOCIATION POUR LA PHOTOGRAPHIE,
- 2 500 € à l'association HORS SAISON(S),
- 9 000 € à l'association JUSTE ICI,
- 1 500 € à l'association LES DIMANCHES D'AVRIL,
- 3 500 € à l'association LES VOIX INTERIEURES,
- 1 000 € à l'association LOUP-VERT,
- 7 000 € à l'association MUSIQUES EN PERSPECTIVES,
- 8 000 € à l'association ORGUE EN VILLE,
- 500 € à l'association PAS SERIAL S'ABSTENIR,
- 1 500 € à l'association PIG NET L'ART VIVANT,
- 1 500 € à l'association TETRAKTYS.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

11. Fonds d'aides aux écoles de musique : Attribution de subventions 2026 inférieures ou égales à 23 000 €

A l'unanimité, le Bureau attribue 3 subventions aux écoles de musique associatives dites « locales » et « structurantes », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques, pour un montant total de 19 487 €, à savoir :

- 2 728 € à l'ASEP,
- 3 465 € à l'ASC de Miserey Salines

- 13 294 € à l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Gilbert GAVIGNET
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon